

# LES NOUVELLES SYNDICALES



N° 47 JANVIER 2006

## Courrier des lecteurs :

Suite à notre dernière parution notre ancien président nous a envoyé le courrier de mise au point suivant, nous l'en remercions d'autant plus que Jean Dho a connu des moments extrêmement pénibles en cette période où son épouse est décédée, nous lui adressons nos très sincères condoléances.

Cher Ami,

J'ai bien reçu les NOUVELLES SYNDICALES fort intéressantes.

Je me permets de revenir sur un point d'histoire, suite au texte d'Arnold de STORDEUR à la page 2. Dans la réunion du 23 septembre 1988 il a été constitué un groupe qui devait redonner vie au syndicat en rajeunissant les statuts. Le président en exercice, le Baron Henri DOUBLE, le père de Catherine Coupigny était présent. Il y avait 8 présents et 4 représentés.  
Présents: Henri DOUBLE-Roseline de VILMORIN-André PETIT (Secrétaire de séance) Thérèse PONT-Arnold de STORDEUR-Henri FOUQUE-Georges GOURAUD-Jacques TENNEVIN-  
Représentés: Maurice GOUIN-Antoinette BOYER-Jean DHO-Etienne PONT.

Dans les statuts qui sont sortis après diverses séances de travail (j'en ai toujours un exemplaire) il y avait la phrase suivante:

"Les membres de l'ancien syndicat dit "SYNDICAT FORESTIER de PROVENCE" créé le 23 JUIN 1911, à jour de leurs cotisations sont d'office membres du syndicat"

C'est à partir de ces nouveaux statuts que le syndicat s'est dénommé :  
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DES BOUCHES DU RHONE-

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois entre autres le 16 Novembre 1991 à Venelles, et chaque fois que nous avons changé le siège. Nous sommes passés de la CHAMBRE d'AGRICULTURE des BDR au CRPF puis à l'ARBOIS.

C'est réducteur de faire croire que le syndicat a débuté en 1988, alors qu'il est bientôt centenaire. Les changements, de titres, de statuts, de sièges ne créent pas un nouveau syndicat.

Avec mes amitiés.

Jean DHO

Copie à Catherine COUPIGNY

## Forêts de France :

C'est la revue que publie chaque mois notre Fédération Nationale, elle mérite d'être connue, lue et relue. Des informations sur les différentes activités au niveau national et dans les régions, des reportages, des dossiers techniques. Une revue bien faite, qui se lit facilement. Elle est de plus l'une des plus importantes ressources financières de notre instance syndicale nationale, il est donc important que beaucoup d'entre nous soient abonnés. Certains grincheux trouveront peut-être que le prix de l'abonnement est élevé : 50€. A ceux là nous dirons de se priver une fois par an d'un bon repas avec leur épouse et de penser que la défense de leur patrimoine forestier nécessite bien quelques sacrifices.

Pour s'abonner : service abonnements Forêts de France 22, rue Boulanger 75010 Paris tel 0155567093

## Edito :

En ce début de l'année nous vous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour 2006.

Au delà des souhaits habituels de bonne santé pour vous et vos proches nos vœux ont naturellement tendance à aller vers nos forêts.

Nous ne cessons d'espérer que pour 2006 de meilleures conditions soient mises en œuvre pour nous aider à encore mieux gérer durablement notre patrimoine forestier dans l'intérêt général de notre société si sensible désormais aux problèmes de l'environnement.

Nous espérons que cette nouvelle année verra se concrétiser cette nouvelle politique forestière méditerranéenne pour laquelle le CRPF s'est battu tout 2005. Pour ce qui nous concerne, nous avons décidé de ne pas attendre passivement et après avoir compté nos troupes nous avons lancé une vaste campagne de recrutement parmi les propriétaires forestiers des Bouches du Rhône.

Sur près de 76240 ha de forêts privées seulement 18000 ha sont la propriété d'adhérents du syndicat.

510 adhérents propriétaires à jour de leur cotisation, cela est insuffisant au regard notamment de la politique de massif que nous mettons en œuvre.

Pour mettre en place cette politique de massifs, nous avons récemment adressé un courrier à l'ensemble des maires du département.

Tous ne nous ont pas répondu pour l'instant mais certains nous ont d'ores et déjà invité à différentes réunions concernant les PIDAF, plus....

Il est capital d'honorer ces invitations qui seront autant d'occasions de faire entendre la voix des propriétaires privés et de défendre ainsi nos intérêts.

C'est quelque part une reconnaissance, **soyons les acteurs d'un scénario qui ne doit pas se dérouler sans nous.....**

J'espère que beaucoup de nouveaux adhérents se joindront à notre petite équipe de bénévoles.

le Président Gérard Gautier

## Du nouveau :

Nous avons enfin notre siège social au pavillon du Roy René à Gardanne.

L'association Forestour a un nouveau président : Jacques Varrone qui est élu du CRPF pour les Alpes Maritimes 3,9 millions d'hectares de forêts certifiées PEFC en France, mais seulement 1500 hectares dans les Bouches du Rhône soit 14 propriétaires et 2% de la forêt privée de notre département !!!!

## Pub :

### La promotion du bois

La campagne publicitaire de promotion du bois se poursuit.

Lancée à l'initiative du NTC (Nord Timber Council) organisme regroupant les professionnels du bois en Finlande, Norvège et Suède et son homologue en France, le CNDB, cette opération a pour objectif premier de faire augmenter en France la consommation de bois de 30% d'ici l'an 2010.

Depuis le début de cette campagne que nous avons déjà évoqué plus de 32 millions de téléspectateurs ont vu les 415 spots diffusés par 121 chaînes de télévision hertziennes et 294 chaînes câble et du satellite.

Plusieurs plaquettes publicitaires ont été éditées, faites connaître autour de vous cette démarche qui à terme doit profiter à l'ensemble des propriétaires forestiers. Plaquettes et affiches sont à votre disposition, vous pouvez en faire une large diffusion.

Siège social Pavillon du Roy René-Valabre, 13120 Gardanne  
Secrétariat : A. de Stordeur, 687, ch de la Plaine, 13590 Meyreuil tel/fax 04-42-51-19-44  
syndicatforet13@wanadoo.fr

### **Ca s'est passé en 2005:**

-29 juin 2005 réunion du Pôle Forêt du Crige –Paca animé par l'Observatoire de la Forêt méditerranéenne.Voir page 5.

-Le dernier CA de notre syndicat s'est tenu le 16 septembre 2005

-AG Forestour le 31 octobre 2005 : le projet climat forêt prend forme,différents acteurs politiques et de la société civile sont enthousiasmés .....à suivre.

-Foresterranée les 17 et 18 nov 2005 : un débat fructueux suivi d'un manifeste pour la forêt méditerranéenne,voir site ofme

-Réunion le 15 décembre avec M. Barbier et M.Burrus respectivement directeur et trésorier de la Fédération Nationale qui sont venus rendre visite aux différents présidents et trésoriers de l'union régionale .

### **Brèves !!!**

-Le budget forestier (Etat+Europe) est en 2006 en légère hausse,ceci est d'autant plus significatif que le budget global de l'agriculture est en baisse.

-Le débroussaillage pourrait donner droit à déduction fiscales ?? Dans la loi agricole du 23/12/2005 le montant des travaux forestiers engagés à partir du 1/01/2006pourra être partiellement déduit de l'impôt sur le revenu...à suivre

-Pas de hors piste pour les 4x4 ,motos et quads,le ministère de l'écologie a publié une circulaire afin de clarifier la réglementation. Désormais le droit interdit tout hors piste et autorise les propriétaires à fermer les voies privées.

Attention cependant à votre responsabilité dans la manière de réaliser ces fermetures qui ne doivent pas constituer de pièges non visibles (câbles,fossés ....).

-Depuis la loi d'orientation agricole,la TVA à 5,5% s'applique à tous les réseaux de chaleur du bois énergie(qu'ils soient domestiques ou non).

### **Notre prochaine AG:**

#### **« La gestion durable de nos forêts au quotidien..... »**

C'est le thème qu' a choisi le bureau pour notre prochaine assemblée générale qui se tiendra cette année le 1 avril à St Cannat.

Alors que de toutes parts on ne nous parle que de gestion durable,ce terme un peu « passe partout » et livresque mérite que nous réfléchissions ensemble à la réalité de la gestion quotidienne de nos forêts.

Pour chacun d'entre nous l'évocation de ces mots semble un objectif difficilement accessible et pourtant à chaque niveau nous faisons au quotidien des gestes, même modeste, de gestion durable.

Cela ne veut pas dire que nous ne puissions améliorer une démarche engagée par tous les forestiers depuis plusieurs décennies.

C'est la raison pour laquelle nous essaierons ,avec l'appui de spécialistes ,de trouver de nouvelles pistes qui nous permettrons de mieux gérer et valoriser un patrimoine qui au delà de la notion de propriété est d'intérêt général notamment au regard de la lutte contre l'effet de serre.

En effet il apparaît de plus en plus que la forêt est une source prioritaire dans le phénomène de captation du carbone .

Avec les océans,la forêt est de plus en plus reconnue dans le cadre de sa fonction de biodiversité comme l'élément incontournable de puits de carbone et nous nous devons d'être des acteurs entreprenants et exemplaires face à une demande sociale qui n'aura de cesse de se renforcer.

Nous vous attendons nombreux à St Cannat et nous vous en dirons un peu plus lors de l'envoi des prochaines « Nouvelles Syndicales »

### **Affaires à suivre:**

#### **La première convention de passage signée en France :**

A l'initiative du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Oise et avec le sous-tien du Conseil général de ce département une première en France ,conforme aux termes de la Loi d'Orientation Forestière , est à saluer.

Plutôt que d'acheter des forêts,option souvent facile pour les politiques mais à terme fort onéreuse pour les contribuables,le Conseil général de l'Oise ,sur la proposition du Syndicat ,a décidé d'innover.

Sur une vingtaine d'hectare propriété de Monsieur Bacot sur la commune d'Ormy-Villier,un projet de parcours pédagogique a vu le jour il y a un peu plus d'un an.

Avec la participation du CRPF Nord Picardie deux conventions ont été établies .

La première entre :

- d'une part le propriétaire qui s'engage sur une période quinquennale, à ouvrir un parcours pédagogique de promenade sur une partie de sa propriété et à l'entretenir régulièrement
- d'autre part ,le Conseil Général qui paye les frais d'investissement de création des chemins et rémunère chaque année le propriétaire pour son travail.

La seconde entre

- d'une part le Crpf qui s'engage sur la même période quinquennale à effectuer chez ce propriétaire le suivi des différents travaux ,tant ceux réalisés par le propriétaire pour l'accueil du public que pour la gestion du milieu naturel (travaux réalisés par une entreprise).De plus le Crpf s'engage à assurer l'accueil et l'animation des groupes scolaires sur le site.
- d'autre part le Conseil Général qui rémunère le Crpf pour assurer l'accueil des scolaires.

Cette opération, que le Conseil Général de l'Oise entend développer avec d'autres propriétaires, est financée par le produit de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles.

Rappelons à nos chers élus que cette taxe doit être consacrée à la protection des espaces naturels ,or nos Conseils Généraux l'utilisent trop souvent pour acquérir et gérer des espaces naturels (souvent dans notre département sous la pression du lobbies des chasseurs.....).

Mais la loi d'orientation Forestière de 2001 dans l'article L.142-2 du code de l'urbanisme précise clairement que la taxe départementale sur les espaces sensibles peut être utilisée pour **aménager et entretenir des forêts,dans le cadre d'une convention passée avec le propriétaire** .

L'originalité de cette démarche est à souligner car c'est la première qui prend réellement en compte la notion de rémunération du propriétaire pour service rendu,elle honore le propriétaire comme un entrepreneur actif.

Certes d'autres conventions existent ou sont en préparation notamment dans notre département , cela est déjà un grand progrès.

Cependant il s'agit toujours ,dans le meilleur des cas d'une sorte de « troc » entre un propriétaire qui subit de manière passive et non désirée le passage du public en échange de menus travaux (sécurisation des chemins,ramassage des ordures ,réalisation d'aires de stationnement.....)

Ces travaux sont réalisés par la collectivité sans réel engagement dans le temps .Aucune de ces conventions ne prévoit une rémunération du propriétaire pour son travail et son investissement dans le projet.

Nos propriétaires méditerranéens seraient-ils moins entreprenants que ceux du nord de la France ?

### **Le pôle forêt CRIGE-PACA**

Le Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Cote d'Azur est une association loi 1901 créée le 29/11/2002,financée par l'état et la région dans le cadre du plan état région (2000-2005). Elle a pour objectifs de développer et d'organiser la production et l'utilisation de l'information géographique dans notre région . Son action va entre autre permettre de diffuser et de favoriser l'utilisation des données via internet, d'informer et de former les utilisateurs d'information géographique . Pour nous forestiers cette banque de données est un atout considérable dans la connaissance du territoire forestier. La forêt privée est représentée dans cette organisation par le Crpf. .

## **La politique Forestière Méditerranéenne**

Après les incendies catastrophes de 2003 il était urgent de mettre enfin en place une politique forestière spécifique à la forêt méditerranéenne.

Sachant qu'une forêt mieux exploitée est moins vulnérable, il était nécessaire de définir les grandes orientations et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

En mai 2004, les Crpf de Paca, Languedoc-Roussillon et Corse ont demandé avec insistance au ministre de l'agriculture la mise en chantier d'une réflexion permettant de définir cette politique. Monsieur Patrice Devos (Draf de Paca à l'époque) a reçu mission du ministre, d'élaborer des propositions dans ce sens. Après avoir organisé une concertation avec les acteurs de la forêt de ces régions, M. Devos a remis son rapport le 12 décembre 2005.

Il n'est pas encore possible de dévoiler le contenu de ce rapport qui n'est pas public, mais l'on peut d'ores et déjà en imaginer quelques grands axes qui sont en grande partie issus des propositions des Crpf :

- Une politique territoriale à travers des relations contractuelles reposant sur des engagements pérennes.

- Une politique contractuelle prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt et en préservant les intérêts des acteurs et le respect des deux objectifs de l'état : biodiversité et stabilité au feu.

- Un approche globale par massifs cohérents par l'intermédiaire des chartes forestières de territoire ou des plans de développement de massifs.

C'est dans ce cadre, qu'une contractualisation avec des propriétaires privés, pourrait être mise en œuvre.

- Une coordination de tous les services en charge de la forêt.

Cette politique doit être élaborée en partenariat avec les collectivités territoriales : les Régions mais également les départements.

Il sera nécessaire de déterminer les filières qui doivent être dynamisées : bois énergie, bois d'œuvre .....

La mobilisation des propriétaires (y compris financière) sur les problèmes environnementaux (qualité de l'air, qualité de l'eau.....) devra être étudiée.

C'est un projet ambitieux, bien structuré dans le temps et dont l'état doit être le garant qui est nécessaire pour notre pays et ses populations, car n'oublions pas que toute action en forêt privée est très largement d'intérêt général et que le propriétaire forestier est un acteur incontournable et à moindre coût pour la collectivité.

J'espère que l'année 2006 verra l'élaboration et un début de mise en chantier d'une telle politique.

Daniel Quilici Président du Crpf Paca

## **Lettre ouverte au WWF :**

La fédération a envoyé, une lettre ouverte au World Wide Fund (WWF). L'organisation environnementale avait, une fois de plus, mené une campagne de presse laissant croire que la fabrication de papier détruit les forêts. Voici quelques extraits de la lettre adressée au président du WWF ainsi qu'à 200 journalistes :

*« Ce n'est pas la première fois que vous laissez entendre que la production de papier détruit la forêt. Cette information répétée auprès du public Français nous choque car elle n'a rien à voir avec la réalité forestière en France. (...) Ce n'est pas en terrorisant les consommateurs sur la disparition des forêts que vous les ferez changer de comportement (...) Par contre par vos messages répétés sur les prétendus méfaits du papier sur la forêt vous créez une méfiance du consommateur vis-à-vis de tous les produits issus du bois (...) Que souhaitez-vous donc, que les consommateurs n'osent plus acheter du bois (...) Qu'ils préfèrent d'autres matériaux non renouvelables et néfastes pour l'environnement ?*

*(...) A trop discréditer la forêt vous faites le jeu des autres matériaux, non renouvelables ! Cela est bien étrange de la part d'une organisation environnementale. »*

Lettre publiée intégralement dans la revue de la Fédération : Forêts de France n°489

**Plus il y aura de bois dans nos vies .....**

**Plus il y aura de vie dans nos forêts.....**

**à savoir et faire savoir :**

(extraits de la plaquette « la collective du bois et de la forêt »)

**-La forêt Française gagne du terrain**, elle recouvre plus de 1/4 de notre territoire, elle conquiert chaque année 30000 nouveaux hectares.

**-La France récolte chaque année moins de bois qu'il n'en pousse**,

90 millions de m<sup>3</sup> poussent dans nos forêts, 55 millions en sont récoltés.

Plus de 40000 professionnels contribuent chaque année à la vitalité de la forêt française.

**-Récolter le bois c'est participer à la vie de la forêt !**

depuis toujours, l'homme a bénéficié des ressources qu'offre la forêt : bois, chasse et aujourd'hui loisirs ...

Lorsqu'il prélève les arbres arrivés à maturité, l'homme favorise le renouvellement des forêts.

Lorsqu'il pratique des coupes « d'éclaircie » parmi les jeunes arbres, il encourage les plus beaux à se développer.

En sélectionnant les arbres à récolter, les forestiers façonnent les forêts de demain.

**-Faire vivre la forêt c'est laisser respirer la planète**

Pour pousser les arbres absorbent du gaz carbonique et rejettent de l'oxygène dans l'atmosphère.

La forêt est ainsi avec les océans, le plus important piège à gaz carbonique de notre planète participant ainsi à la lutte contre l'effet de serre.

Plus les arbres sont jeunes et en pleine croissance, plus ils absorbent du gaz carbonique pour pousser.

Une forêt régulièrement entretenue et renouvelée est un bon moyen de lutte contre l'effet de serre.

**-Le bois est le matériau écologique par excellence !**

Le bois est sans rival par rapport à ses concurrents. Il fait partie des rares matériaux entièrement naturels. Il est surtout le plus rapidement renouvelable grâce au cycle de croissance des arbres (120 ans pour un chêne, 40 ans pour un pin ....).

Produit d'une gestion forestière intelligente, il est LE matériau inépuisable.

Recyclable quelle que soit son utilisation, il peut vivre de nombreuses vies.

Une fois coupé, le bois continue de « piéger » le gaz carbonique dont l'arbre a eu besoin pour pousser.

Ainsi une maison construite avec 20m<sup>3</sup> de bois stocke 20 tonnes de gaz carbonique.

**-Le bois est aussi le matériau technologique du 21<sup>ème</sup> siècle.**

Écologique, le bois est également un matériau high-tech qui n'a pas encore livré tous ses secrets.

Source d'innovations industrielles permanentes, il donne naissance à des composites et se marie avec élégance à de nombreux matériaux contemporains.

Esthétique, il sait épouser toutes les formes et toutes les couleurs, pour le plus grand bonheur des créateurs.

Source d'énergie, il ne nécessite aucun processus préalable de transformation. Ses performances

**-Le bois concilie écologie et économie.**

Des arbres aux objets finis, des charpentes aux instruments de musique, de la pâte à papier aux nouveaux matériaux, de l'artisanat à l'industrie, le bois fait vivre en France près de 500000 personnes.

Il participe au dynamisme de secteurs les plus divers :

construction, ameublement, emballage, jouet, papeterie et imprimerie.....

Par les richesses qu'elles créent chaque jour, les industries du bois valorisent le travail des forestiers

*La « collective du bois et de la forêt » a pour mission de contribuer à une meilleure information des français sur les réalités forestières de notre pays et sur la place que le bois –matériau renouvelable- tient dans notre quotidien.*